

ةيئيبلانين او قلا مارتحا و قيبطل ةيبراغمل ةكبشلا
NECEMA
Network for Environmental Compliance and Enforcement in the Maghreb

Première réunion

21 février 2006

LA PREMIERE REUNION DU COMITE REGIONAL DE PLANIFICATION DU NECEMA

Description: Ce document constitue les termes de référence du réseau régional pour la conformité et l'application des lois environnementales dans le Maghreb (NECEMA). Il décrit les méthodes de travail de NECEMA, notamment : les rôles du secrétariat et le comité régional de planification, la présidence, le coordonnateur d'INECE, la participation et le programme de travail.

Ce document peut être employé comme plan stratégique pour NECEMA

I. contexte

Les pays de la région du Maghreb prennent des mesures pour améliorer la protection de l'environnement, en adoptant de nouvelles lois et en participant à un nombre de plus en plus important des accords environnementaux multilatéraux. Mais, alors que le progrès environnemental significatif a été accompli dans les deux dernières décennies, l'application des lois ainsi que la mise en œuvre des engagements internationaux restent l'unique voie pour en assurer la pérennité.

La 7ème conférence internationale (conférence de Marrakech) du réseau international pour la conformité et l'application des lois environnementales (INECE) a été une opportunité pour les participants de la région du Maghreb de discuter leurs besoins en matière d'application des lois environnementales. Les participants Maghrébins ont conclu qu'un réseau régional pour la conformité et l'application des lois, en association avec INECE et d'autres organismes internationaux pourrait être une meilleure approche pour le renforcement de leurs capacités en la matière. Les représentants du Maghreb ont convenu également que le présent réseau devrait profiter de l'expérience des réseaux existants, y compris leurs buts et objectifs. Un tel réseau contribuerait également au processus continu de la convergence avec des normes juridiques de l'Union Européenne.

En décembre 2005, le ministère tunisien de l'environnement et du développement durable et l'agence de la coopération technique allemande (GTZ) ont organisé un colloque sur "les lois environnementales, la bonne gouvernance, et le développement durable : Opportunités et perspectives " à Tunis, Tunisie.

INECE a participé à un atelier sur les "futurs étapes vers la coopération dans la région du Maghreb" qui a permis à l'INECE et aux participants du Maghreb la consolidation des engagements faits à la conférence de Marrakech et la préparation de la rencontre de Rabat du 20-21 février 2006.

II. Vision

NECEMA se développera en phases. Initialement, il se limitera aux pays du Maghreb (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie), par la suite il pourra inclure d'autres pays de l'Afrique du nord. Egalement, il créera des liens avec des réseaux du Moyen-Orient et d'Europe. Le réseau suivra les expériences réussies d'INECE (ECENA, REPIN, etc).

III. Missions

NECEMA a pour mission de :

- Promouvoir la conformité aux exigences légales environnementales dans la région par un échange de politiques innovatrices et des pratiques guidées par les missions d'INECE.
- Contribuer à un environnement sain et propre et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection de l'intégrité des écosystèmes, par la conformité et l'application efficace des lois environnementales en utilisant des approches réglementaire et non réglementaire de la bonne gouvernance environnementale.

IV. Objectifs

Le NECEMA a pour objectifs de:

- développer les liens de coopération entre les pays en matière d'application des lois ;
- renforcer les capacités juridiques pour la conformité et l'application des lois; et
- promouvoir l'importance de la conformité et de l'application des lois environnementales.

Le travail de NECEMA sera transparent par l'établissement de rapports périodiques sur l'utilisation des fonds et des ressources et ceci conformément à ses objectifs et intérêts institutionnels.

Les participants de NECEMA éviteront activement les conflits potentiels et d'intérêt et lèveront toute confusion qui pourrait être interprétée en tant que conflits potentiels.

V. Adhesion

L'adhésion est ouverte aux praticiens des organismes de gouvernement (administrations et agences environnementales nationales ou régionales les responsables de l'exécution des politiques et des lois environnementales par la conformité et l'application), aux universitaires, aux organisations non gouvernementales (ONG.). Les particuliers peuvent adhérer à NECEMA en fonction de leur engagement démontré pour la conformité environnementale dans leur pays d'origine et la région du Maghreb.

VI. Activities

Les activités du NECEMA comprennent:

1. ateliers nationaux et régionaux pour partager les meilleures pratiques, y compris un forum annuel ;
2. évaluations et études de programme national et régional ;
3. activités pilotes nationales qui favorisent l'adoption de nouvelles politiques et pratiques en matière environnementales d'application ;
4. les outils;
5. échanges techniques de pair-à-pair et formations spécialisées ;
6. indicateurs nationaux et régionaux d'exécution ;
7. liens avec d'autres réseaux ; et
8. site Web et échange de l'information.

VII. Organisation

Comité Régional de Planification

Le Comité Régional de Planification de NECEMA's (CRP) sert de corps consultatif du réseau, il est composé des coordonnateurs nationaux des pays du Maghreb (ouvert à la participation des autres coordonnateurs en cas d'extension), des représentants des agences internationales de développement, et des représentants des ONG environnementales.

INECE choisira un coordonnateur pour le NECEMA qui est également membre du Comité Régional de Planification. Les pays membres nommeront les coordonnateurs nationaux comme point focal. Les coordonnateurs nationaux soutiendront le partage de l'information et la coordination des activités, y compris la participation du pays au forum annuel du NECEMA, aux ateliers régionaux de formation, et aux échanges techniques de pays-à-pays.

Les membres de Comité Régional de Planification sont choisis sur la base de leur engagement pour la conformité et l'application des lois environnementale dans leurs pays respectifs et dans la région. Les membres de Comité Régional de Planification sont nommés pour une période de trois (3) ans.

Les responsabilités du comité régional de planification sont notamment:

- la participation par les contributions régulières et significatives aux efforts du NECEMA ou de INECE dans la région ;
- servir comme ambassadeur du NECEMA" dans la région pour promouvoir l'importance de la conformité environnementale et l'application en réalisant des résultats environnementaux ;
- Identification des besoins au niveau régional ;
- propositions de développement de projets régionaux ;
- mener, commanditer, proposer des projets au niveau du NECEMA ou de INECE;
- Identification des besoins financiers;
- Surveillance de l'exécution des programmes de travail ;
- Suivi et évaluation des ajustements de projets et d'opérations et de recommandation du NECEMA comme requis ; travail coordonné à côté des communications électroniques, et d'autres moyens ; et
- tenir des réunions régulières, en utilisant les forums régionaux existants, les conférences téléphoniques, et les conférences.

PRÉSIDENT DU NECEMA.

Le comité régional de planification choisira parmi ses membres un président.

Le président détermine les règles spécifiques pour nommer les membres, provoquer les réunions, élaborer les politiques du NECEMA, et rapporter les décisions de réunion. Le président sera automatiquement un membre du Comité exécutif de planification d'INECE.

COORDONNATEUR DE INECE POUR NECEMA

Le secrétariat d'INECE choisira "un coordonnateur régional du réseau" pour:

- aider le secrétariat du comité exécutif de planification d'INECE et INECE dans l'identification des individus qui ont le potentiel d'assumer des rôles de leadership dans le réseau;
- contribuer au développement du NECEMA
- soutenir les buts de NECEMA ; et
- soutenir des projets de priorité régionale

Le coordonnateur régional du réseau servira de lien entre le Comité Régional de planification et le secrétariat d'INECE. Tandis que le premier coordonnateur régional de réseau sera nommé par le secrétariat d'INECE, après consultation du Comité exécutif de planification d'INECE, et avec l'approbation du Comité régional de planification faite par élection dudit comité.

SECRETARIAT DU NECEMA

Le secrétariat du NECEMA est responsable d'assurer l'appui technique, la coordination, l'administration, et la communication aux membres du NECEMA et du comité régional de planification en développant et en mettant en application le programme de travail. Le coordonnateur régional de réseau servira de directeur de secrétariat du NECEMA.

PARTICIPATION DES PERSONNES RESSOURCES

Les représentants des organismes internationaux, des agences de développement, et d'autres organisations de pays membre, y compris les juges, les avocats, la société civile, les experts, sont encouragés à participer aux activités du NECEMA.

VIII. Cooperation

Pour renforcer la coopération régionale, le NECEMA :

- coordonnera avec les programmes et les initiatives de développement économique et social régionaux, contribuera à la mise en oeuvre de la politique de voisinage de la Commission européenne et à l'initiative Américain du MEPI ;
- aura son mot à dire dans les discussions du Comité Exécutif de Planification de INECE comme représentation du NECEMA dans INECE ;
- maintiendra le contact avec les participants régionaux (et d'autres participants d'autres réseaux d'INECE, par voie électronique, y compris le E-mail et l'Internet, afin de partager des demandes de la connaissance et de l'information. NECEMA développera une stratégie de Site Web
- fournira les informations pour le Site Web d'INECE ;
- échangera l'information et les expériences avec d'autres réseaux régionaux ; et
- coordonnera avec d'autres réseaux régionaux pour créer des synergies et pour coopérer aux efforts de renforcement des capacités.

IX. Fonds et autres obligations d'INECE

Pour le soutien du NECEMA, INECE :

- Fournira l'aide pour fixer les ressources et le soutien nécessaires de l'établissement de NECEMA ;
- Fournira l'appui en concevant des projets et des efforts de collecte de fonds ;
- Assistera le développement de la recherche, les études de cas, les documents et les outils éducatifs, et d'autres matériaux appropriés dans des langues appropriées pour la région du Maghreb (Arabe, Français, etc.);
- Fournira l'appui et l'assistance technique d'organiser des activités telles que des conférences, et des sessions de formation ;
- aidera au développement d'un site Internet ;
- favorisera les activités de NECEMA dans le bulletin d'INECE, sur le site Web d'INECE, et sous d'autres formes appropriées ; et
- travaillera avec des représentants du Maghreb pour améliorer sans interruption les pages Web régionales d'INECE .

X. Logo

Le Comité régional de Planification décidera du logo du NECEMA. Le logo sera placé sur tous les documents du NECEMA.